

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET 2 « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC »

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024-2025

Les priorités d'intervention de la MRC d'Antoine-Labelle 2024-2025 dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralités sont les suivantes :

Enjeux et grands objectifs	Priorités d'intervention
<p>Un territoire dynamique, attrayant et ouvert offrant à la population de la MRC une gamme diversifiée de services et d'infrastructures répondants à leurs besoins</p> <p>1.1 Favoriser un développement démographique 1.2 Accroître le sentiment d'appartenance 1.3 Développer de façon optimale et durable les services et les infrastructures du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement culturel ➤ Identification territoriale et communication ➤ Participation à des organisations de rayonnement régional ➤ Soutien au développement de l'expertise en sécurité incendie

<p>Des conditions sociales permettant à l'individu et à la collectivité de voir à leur pleine qualité de vie</p> <p>1.1. Permettre à l'individu de s'épanouir pleinement par un niveau de vie adéquat</p> <p>1.2. Renforcer la dynamique scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au déploiement du transport collectif et adapté ➤ Renforcer la dynamique scolaire ➤ Favoriser l'intégration et l'inclusion sociale
<p>Une économie forte basée sur nos expertises, favorisant la bonification de nos créneaux et l'émancipation du milieu</p> <p>1.1. Développer les sphères économiques</p> <p>1.2. Contribuer au rayonnement de la MRC</p> <p>1.3. Encourager l'emploi, le développement d'une expertise locale et favoriser la relève professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité de nos infrastructures ➤ Soutien des entreprises créatrices de richesse ➤ Accompagnement pour le démarrage d'entreprise ➤ Bonification des créneaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Foresterie ○ Développement zone agricole ○ Récréo-tourisme ○ Parcs régionaux et parc linéaire

Un environnement riche, accessible et viable afin d'assurer le maintien tant pour son utilisation présente que future

- 1.1. Assurer l'intégrité du territoire et de ses ressources
- 1.2. Adopter des pratiques innovatrices en matière de planification et d'aménagement du territoire

- Consolidation des activités de la Caravane de l'environnement
- Soutien aux organisations de planification et d'intervention sur le territoire
- Ressources nécessaires pour la révision du schéma d'aménagement
- Maintien de l'expertise du service de gestion intégrée des ressources naturelles